

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le quinze du mois d'avril sous la présidence de Mr Brière Mickaël, Adjoint au Maire, convocation le 08/04/2019.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Bernard, Ben Sanou, Choynet, Launay et Miannay

Absents excuses

Mr Lahondès Bernard procuration à Mr Bernard
Mr Massot procuration à Mr Brière
Mrs Marek et Ramassamy

Secrétaire de séance

Mr Choynet Nicolas

Ordre du jour

- Budget commune 2019
- Machine à baguettes
- Stationnement Chemin de la Joussinière et rue de la Mairie
- Fêtes des voisins
- Questions diverses

Le compte rendu du 01 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr Brière demande d'ajouter à l'ordre du jour : remboursement des indemnités kilométriques, par 8 voix pour et 1 contre, ce sujet est ajouté à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNE 2019

Mr Brière demande s'il y a des remarques. Mr Miannay demande si les devis pour la salle et le lavoir sont inscrits au budget, Devis Salle des loisirs EIRL Legeay 24 338.40 € TTC et Toitures Angevines Sarl 26 238.55 €, devis Lavoir EIRL Legeay 7 234.56 €, Toitures Angevines 7 754.44 € et SAS Fresneau 6 762.96 €. Mr Brière précise que c'est la troisième et dernière fois que le budget est présenté au vote. Mr Miannay indique que si les travaux de la salle et du lavoir sont faits, ceux du Chemin de la Joussinière ne pourront pas l'être. Mr Choynet précise que la salle est vétuste et qu'il serait mieux de faire une nouvelle salle, plutôt que de réparer celle existante. Mr Miannay indique que le fond de concours de la CCALS est fait pour de grands projets. Mr Brière demande ce que l'on fait pour la salle. Mr Choynet indique qu'il y a des guêpes et des fourmis. Mr Ben Sanou indique qu'il faut s'occuper rapidement de la salle. Mr Bernard indique que pour la construction d'une nouvelle salle, il faudra consulter plusieurs entreprises, pour les divers lots et que le montant total sera sûrement très élevé. Mrs Choynet et Miannay parlent de modulaires pour une nouvelle salle. Mr Bernard précise qu'il faut réparer la salle et que la somme inscrite en dépenses d'investissement, peu après négociation auprès de l'entreprise choisie, correspondre à la toiture de la salle et du lavoir, il indique aussi que ce n'est pas parce que la somme est inscrite au budget, que les travaux seront obligatoirement réalisés. Mr Brière dit qu'il faut demander rapidement les devis pour une salle neuve, afin d'avoir le montant global. Mr Miannay dit qu'avec la construction d'une nouvelle salle, il faudra bloquer les locations pendant plusieurs mois en 2021. Mme Leboucher dit que ce sera peut-être trop chère pour la commune.

Les membres du conseil municipal décident par 6 voix contre et 3 voix pour de ne pas accepter le budget unique 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 220 691.54 € pour la section de fonctionnement et à 57 178.32 € pour la section d'investissement.

MACHINE A BAGUETTES

Mr Miannay fait un compte rendu de la rencontre avec Mr Macédo, les données sont à peu près les mêmes que l'autre société, hormis qu'il n'y aura pas de viennoiserie le Week end, et qu'une dalle béton de 1m2 est nécessaire pour la pose de la machine. La secrétaire signale, que cette société est en redressement judiciaire depuis fin 2018. Mr Bernard indique que le coût d'une machine à baguette est très élevé, donc avec une situation déjà compliquée, comment fera le boulanger. Mr Bernard précise que le boulanger de Jarzé n'est pas intéressé. Mr Ben Sanou précise qu'il préfère la première société et qu'en plus il faut une dalle pour la deuxième. Mr Miannay répond que ce n'est pas compliqué de faire une dalle.

Après discussion les conseillers décident, par 5 voix pour la boulangerie Macédo, 3 voix pour la Sté Gaban et une abstention, l'installation d'une machine à baguettes de la boulangerie Macédo de Mazé Milon.

La mairie prendra à sa charge la fourniture d'électricité, ainsi que le branchement.

STATIONNEMENT CHEMIN DE LA JOUSSINIÈRE ET RUE DE LA MAIRIE

Chemin de la Joussinière

Mr Brière demande si les conseillers ont réfléchi sur l'aménagement Chemin de la Joussinière. Mr Ben Sanou précise qu'il reste encore deux terrains à vendre, et que les divers camions peuvent encore abîmer la voirie. Mr Brière indique que le stationnement doit se faire coté pair de la voie, où il y a le plus de maisons, il demande s'il faut mettre des trottoirs coté City Stade. Il demande à Mr Choynet s'il est possible de faire un devis par la Sté Colas. Mr Bernard précise qu'il serait bien d'avoir d'autres devis. Mr Choynet lui précise qu'il peut faire les demandes de devis, Mr Bernard lui répond qu'il serait bien d'être présent aux réunions. Mr Choynet indique qu'il n'a pas besoin d'être présent aux conseils pour s'occuper de la commune. Mr Choynet précise qu'il a assisté aux rendez-vous pour l'aménagement du Chemin de la Joussinière et du lavoir. Mr Brière précise que les devis seront demandés avec le stationnement et les deux passages (le premier pour aller coté ancienne buvette et le deuxième entre les maisons). Mr Choynet indique qu'il faut plusieurs propositions pour les trottoirs (bitume, ou graviers). Mme Leboucher demande si devant le terrain où il y a les chevaux, un trottoir sera posé. Mrs Brière et Miannay indiquent qu'il faut que les trottoirs soient en pente douce. Mr Brière dit qu'il faut aussi contacter le SIEM pour l'éclairage public, et voir de quel coté seront posés les candélabres. Mr Miannay précise qu'il faut que les maisons soient éclairées. Mr Brière demande si le tout à l'égout a été prévu pour les quatre maisons sur l'ancien terrain de football. La secrétaire lui répond que oui.

Rue de la Mairie

La sortie du 9/11 rue de la Mairie est dangereuse. Mr Choynet indique que c'est le stationnement des voitures en face de cette sortie qui est dangereux. Mr Miannay dit qu'il faut sécuriser cette sortie. Mr Ben Sanou précise qu'il faut prendre l'avis des agriculteurs avant un aménagement éventuel. Mr Miannay répond que les agriculteurs sont déjà gênés avec les voitures stationnées. Mme Leboucher précise qu'il faut être intelligent et respecter ses voisins, il faut être courtois et avoir du bon sens. Il faut que Mr le Maire est une conscience et qu'il change ses habitudes pour ne pas gêner les voisins. Mr Choynet est d'accord avec Mme Leboucher. Mme Leboucher précise que ce sujet ne devrait pas être débattu en réunion. Mr Brière propose

l'installation d'un miroir dans un premier temps, mais où peut-il être installé. Mr Choynet indique qu'il ne faut pas d'emprise sur le trottoir, qui est étroit. Mr Brière indique que la deuxième solution est d'interdire le stationnement sur le trottoir. Mr Ben Sanou propose de décaler la sortie du 9/11 rue de la Mairie. Mr Miannay dit pour ne pas déplacer deux voitures, on préfère changer une sortie. Mme Leboucher, Mr Bernard et Mr Launay précisent que cela n'a rien à voir avec le sujet. Mme Leboucher et Mr Bernard sont d'accord avec l'installation d'un miroir. Mr Miannay demande s'il sera sur un mur de maison. Mr Brière propose de l'installer sur un mat qui sera le long du mur, avec un décroché pour le miroir. Mr Miannay indique que le stationnement pourrait se faire de l'autre côté le long du mur du 9/11 rue de la Mairie et qu'il faudrait une chicane à l'entrée du bourg. Mme Leboucher et Mr Choynet proposent dans ce cas de mettre un panneau interdit de stationner du côté de Mr le Maire. Mr Brière dit qu'il faut voir avec l'ATD de Baugé. Mr Miannay précise que cela pourrait aussi être utile aux utilisateurs du crêpier. Mr Brière précise qu'il faut prévenir les divers propriétaires et Mr le Maire en priorité.

FETES DES VOISINS

Mr Ben Sanou précise qu'il faut un lieu et une date pour cette fête. Le vendredi 31 mai 2019 est retenu, au City Stade. Les administrés seront invités. Ils devront prévoir un pique-nique froid, l'apéritif sera offert par la commune. Il y aura à disposition des tables, des bancs et la sono de la salle. La buvette sera ouverte pour l'alimentation en électricité. En cas de météo défavorable, la fête se déroulera dans la cour de l'école.

REMBOURSEMENT INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les conseillers décident à l'unanimité de rembourser à Mr Brière, les indemnités kilométriques pour les réunions CCALS auxquelles il s'est rendu ou se rendra pour l'année 2019, avec son véhicule personnel.

Mr Brière fournira à la mairie la copie de carte d'immatriculation de son véhicule et un RIB. La liste des réunions sera jointe au remboursement.

QUESTIONS DIVERSES

Décors lumineux décors reconditionnés structure aluminium d'occasion, les conseillers confirment leur décision du 01/04/2019 pour l'achat de deux décors.

Mat Anjou a récupéré la benne et n'est pas satisfait de la commune.

Cérémonie du 8 mai, le 8 mai, rendez vous à la mairie à 11 heures.

Portail du cimetière, coté lotissement Les Vieilles Vignes, Mr Miannay et Mr Choynet précisent que ce portail est « moche », qu'il y a des coulures, que la butée est déjà cassée. Mr Choynet précise que c'est laborieux.

Mrs Miannay et Choynet indiquent que rien n'est fait dans les espaces verts du lotissement Les Epinettes. Mme Leboucher indique que le passage piétonnier dans le lotissement Les Epinettes n'est jamais entretenu, et que les déchets végétaux sont retirés plus d'une semaine après la taille. Mr Miannay indique que les trous derrière l'église ne sont pas nettoyés, ainsi que le mail. Mr Choynet indique que les tilleuls ne sont pas taillés. Mr Brière invite les conseillers à aller voir le

portail du cimetière, il précise que les poubelles de ce dernier ne sont pas vidées. Il demande que pour la cérémonie du 8 mai le cimetière soit propre ainsi que le coté de l'abri bus. Mr Miannay indique que l'affiche du cimetière est déchirée. Mr Brière précise que les trous derrière l'église amènent de l'humidité à l'église, qu'il serait possible de faire un écoulement avec des tuyaux en surface, il précise qu'il existe un manque d'entretien. Il indique que ce sujet a déjà été abordé avec Mr le Maire et que rien n'est fait. Mr Brière propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

Mr Choynet indique que des personnes de la commune font du moto cross et du quad, dans le chemin après la station d'épuration, et la parcelle privée juste à côté (dans les peupliers). Ces personnes ont des véhicules n'ont immatriculés et non pas de protection. La secrétaire lui indique qu'une famille a déjà reçu un courrier de Mr le Maire, qu'il est possible de faire la même chose pour la deuxième famille.

Mr Brière dit qu'il a déjà demandé plusieurs fois à Mr le Maire, le planning de Mr Blangis et qu'à ce jour il n'a toujours rien eu. Il précise que tout chantier commencé doit être terminé avant le début d'un autre. Il indique que la taille des arbres en face le cimetière n'est toujours pas terminé et que les branches sont par terre.

Mr Ben Sanou demande si le tracteur est arrivé chez Claas, pour les réparations il émet un doute sur le fait que cette société ai fait un devis sans voir l'état du tracteur.

Mr Choynet demande où est le Jumpy. La secrétaire lui répond qu'il est chez Citroën à Baugé pour une réparation et qu'il est passé au contrôle technique.

Mr Brière demande à la secrétaire si Mr le Maire ira à la réunion de la CCALS du 18/04/2019, elle lui précise que pour l'instant elle n'a pas l'information.

Mr Choynet demande des précisions sur la réunion du 02/04/2019 avec Mr Mignot de la CCALS (assainissement). Mr Brière lui précise que pour l'instant la CCALS monte le dossier de demande de subventions, et qu'elle envisage de mettre en réseau séparatif, la rue du Lavoir, la rue de la Paix et après la rue de la Joussinière et la rue Baptiste Lasne. Ces travaux ne devraient pas être réalisés avant 2020, 2021. Mr Brière précise que lorsque la rue de la Mairie sera faite, la commune devra prévoir des frais pour le raccordement de la Mairie, de l'école et du logement.

Mr Brière indique qu'un ambassadeur doit être nommé, pour le PLUi de la CCALS. Ce dernier entrera en vigueur en 2023. Mr Choynet demande qui était l'ambassadeur pour le premier PLUi. Mr Bernard répond que c'était lui.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.